

**Bilan de la concertation préalable relatif au projet d'aménagement Gare de Lyon - Daumesnil (12<sup>ème</sup> arrondissement)**

La Maire de Paris,

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu l'arrêté en date du 18 mai 2016 fixant les objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable relatifs au projet relatif au projet d'aménagement Gare de Lyon - Daumesnil (12<sup>ème</sup> arrondissement) ;Vu le bilan de la concertation relatif au projet d'aménagement Gare de Lyon - Daumesnil (12<sup>ème</sup> arrondissement) ci-annexé ;

Considérant le projet de la Société Nationale d'Espaces Ferroviaires (SNEF) d'engager, sur des terrains actuellement propriétés de SNCF Réseau et SNCF Mobilités d'une superficie d'environ 6 hectares, situés entre la rue de Rambouillet, la rue du Charolais, la rue Jorge Semprun, le boulevard de Bercy et le faisceau ferroviaire de la Gare de Lyon dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement, une opération d'aménagement induisant la réalisation d'une nouvelle trame viaire accompagnant le développement d'un nouveau quartier mixte ;

**ARRÊTE :****Article 1 :** Est approuvé le bilan de la concertation ci-annexé relatif au projet d'aménagement Gare de Lyon - Daumesnil (12<sup>ème</sup> arrondissement).**Article 2 :** Le présent arrêté sera transmis à la Société Nationale d'Espaces Ferroviaires.**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et sera affiché à l'Hôtel de Ville et en Mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement. Cet affichage comportera une mention indiquant le lieu où le bilan peut être consulté. Une copie sera adressée à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris.

Fait à Paris, le 20 OCT. 2017

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

Le Directeur de l'Urbanisme

Claude PRALIAUD

PREFECTURE DE LA REGION  
D'ILE-DE-FRANCE  
PREFECTURE DE PARIS

30 JAN. 2018

Service des collectivités locales  
et du contentieux

# Gare de Lyon Daumesnil - Bilan de la concertation

## Annexe à l'arrêté de la Maire de Paris approuvant ledit bilan

### I.- Introduction

#### *I.1.- Contexte*

La Société Nationale d'Espaces Ferroviaires (SNEF) a fait part à la ville de Paris du projet d'engager, sur des fonciers à acquérir auprès de SNCF Réseau et SNCF Mobilités, d'une superficie d'environ 6 ha, une opération d'aménagement destinée à permettre la réalisation d'une nouvelle trame viaire destinée à accompagner le développement d'un quartier mixte dans le 12eme arrondissement de Paris, dans le secteur dit Gare de Lyon Daumesnil . Cette opération doit s'accompagner de la réalisation d'importants travaux ferroviaires de libération du site et de reconstitutions ainsi que de la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Paris, d'équipements d'infrastructure et de superstructure.

Eu égard à l'état d'avancement des premières études de capacité réalisées par la SNEF, permettant d'envisager la réalisation d'environ 90.000 m<sup>2</sup> de SDP (hors reconversion des bâtiments patrimoniaux conservés et hors surfaces nécessaires aux reconstitutions d'une partie des occupations ferroviaires) et aux objectifs poursuivis, la ville de Paris a décidé d'engager une concertation préalable permettant d'associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées à l'élaboration du projet.

Par arrêté du 18 mai 2016, la Maire de Paris, après avoir rappelé les objectifs poursuivis, conformément aux orientations d'aménagement et de programmation du PLU alors en cours de modification, a défini comme suit, les modalités de concertation à mettre en œuvre :

- « Une réunion publique de lancement
- Une visite de site commentée
- Deux ateliers thématiques
- Une réunion d'échanges sur les observations recueillies
- Le public pourra retrouver toutes les informations liées au projet sur une page dédiée sur le site internet de la SNEF : <http://www.espacesferroviaires.fr>
- Un registre papier sera mis à disposition du public lors des réunions et des ateliers thématiques
- Une adresse électronique dénommée : [garedelyondaumesnil@espacesferroviaires.fr](mailto:garedelyondaumesnil@espacesferroviaires.fr) sera ouverte à compter du premier évènement de concertation et dédié à la concertation sur le projet jusqu'à une date qui sera mentionnée sur le site internet <http://www.espacesferroviaires.fr> »

L'arrêté précisait que les lieux et les dates des réunions, de la visite du site, des ateliers thématiques ainsi que la page internet et l'adresse électronique dédiées au projet seraient annoncés par une insertion dans un quotidien national ou local, par un affichage dans le périmètre du projet et à ses abords, par une information sur paris, un affichage sur les panneaux lumineux et à la mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement.

C'est dans ce contexte qu'a été engagée la concertation préalable dont le présent document a pour objet de présenter le bilan. Après un rappel des grands objectifs du projet, le bilan retrace le déroulement des actions de la concertation conduite et restitue la teneur des observations, attentes et propositions formulées par les participants.

### *1.2.- Présentation du site*

Au nord du faisceau ferroviaire de la Gare de Lyon, entre la rue de Rambouillet et la rue du Charolais, à 5 mètres au-dessus du sol naturel, le site « Gare de Lyon Daumesnil » se déploie sur une emprise de 6 hectares dans le 12<sup>eme</sup> arrondissement.

Site d'activités ferroviaires en mutation, il abrite notamment : les Halles de l'ex TGV postal, aujourd'hui inexploitées, des bâtiments de bureaux et d'activités de différents services SNCF, le centre d'avitaillement obsolète de la Gare de Lyon et des voies ferrées dédiées à l'exploitation ferroviaire, en cours de modernisation. L'évolution et la restructuration de l'ensemble de ces activités en lien avec le développement ferroviaire de la gare de Lyon, et notamment le départ des activités postales de la Halle du Charolais, ont permis aux propriétaires ferroviaires d'envisager une mutation du site et à la SNEF d'amorcer les réflexions sur son aménagement futur.

En continuité de l'opération d'aménagement Charolais – Rotonde, déjà menée par la Société Nationale d'Espaces Ferroviaires et aujourd'hui en voie d'achèvement, le projet Gare de Lyon Daumesnil est née d'une volonté de développer un tout nouveau quartier, mixte, vivant et durable, s'inscrivant dans une dynamique plus large de reconquête vertueuse d'anciennes emprises industrielles.

### *1.3.- Présentation des règles d'urbanisme*

La définition du projet s'est inscrite dans le cadre des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) du PLU en cours de modification lors de l'organisation de la concertation (l'enquête publique s'est déroulée du 09 juin au 10 juillet 2015 ; le PLU modifié a été approuvé par le Conseil de Paris le 04 juillet 2016).

Aux termes de ces OAP (extrait de l'orientation d'aménagement et de programmation) :

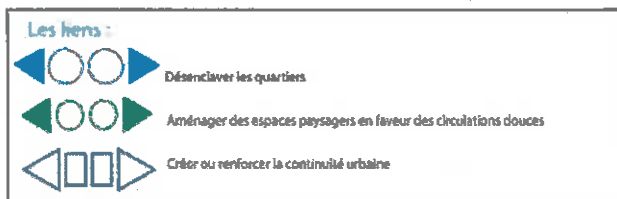
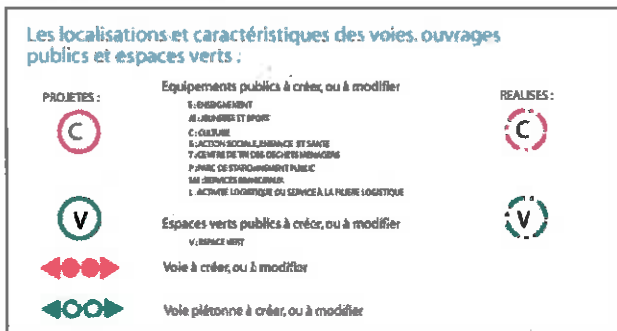
*« Les objectifs d'aménagement sont les suivants :*

- ***Faciliter et mettre en œuvre des continuités urbaines avec le nouveau quartier de Charolais Rotonde construit autour de la rue nouvelle Jorge Semprun et au-delà, jusqu'à la rue du Charolais et l'avenue Daumesnil. Le désenclavement du secteur sera également réalisé au sud par une desserte viaire locale réservée aux mobilités douces et véhicules de sécurité débouchant boulevard de Bercy. L'articulation soignée des différents parcours (piétons, vélos, automobiles) avec les voies existantes sera assurée.***
- ***Offrir un meilleur environnement par la création de nouveaux espaces et équipements publics. Cela se traduira par la réalisation d'un nouvel espace vert, dont un espace vert public d'environ 4 500 m<sup>2</sup> d'un seul tenant, et par l'organisation d'un maillage végétalisé de circulations douces pour faciliter le parcours des piétons, des personnes à mobilité réduite et des vélos sur l'ensemble de l'espace public depuis la place Henri Fresnay jusqu'au boulevard de Bercy. Afin de répondre aux besoins des futurs habitants du quartier, deux nouveaux équipements publics, une école et une crèche, seront implantés sur site. La localisation des équipements et de l'espace vert sur le document graphique figure à titre indicatif. Le patrimoine bâti existant, notamment la grande halle des messageries, témoignage du passé***



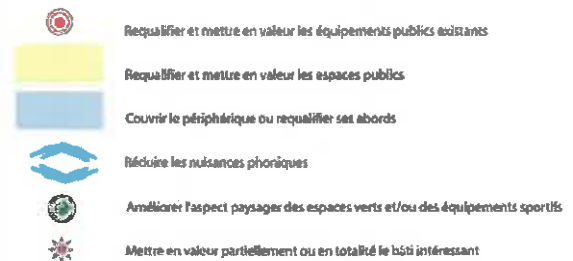
## Orientations d'aménagement et de programmation par quartier ou secteur

### Légende des schémas \*1

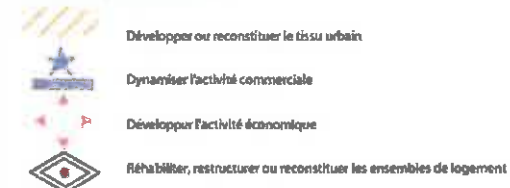


\*1 les textes joints aux schémas précisent et complètent les différents postes de la légende

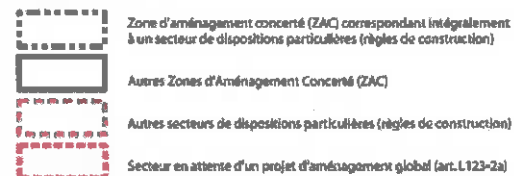
### Les actions d'amélioration de l'environnement



### Les orientations d'aménagement et de renouvellement urbain



### Les périmètres \*2



\*2 les périmètres réglementaires figurent dans l'Atlas général, les périmètres de ZAC dans les annexes graphiques

### Légende des orientations d'aménagement et de programmation

## II.- Rappel des objectifs d'aménagement poursuivis

### II.1 Énoncé des objectifs

Les objectifs suivants constituent la déclinaison de l'Orientations d'Aménagement et de Programmation, visées dans l'arrêté du 18/05/2016 :

- Faciliter et mettre en œuvre des continuités urbaines de manière à permettre un désenclavement du secteur et la desserte des futurs programmes de construction
- Prévoir un maillage de circulations douces
- Créer un nouveau quartier urbain mixte habitat/emploi, préservant les installations nécessaires à l'activité ferroviaire et favorisant l'insertion du quartier dans la ville
- Réaliser un programme de logements intégrant une dimension de mixité sociale compatible avec les objectifs du Programme Local d'Habitat parisien
- Permettre l'accueil d'équipements publics de proximité indispensables aux besoins des nouveaux habitants
- Créer des espaces de respiration végétalisés dont un grand espace vert

## *II.2 Déclinaison opérationnelle des objectifs*

### ***Faciliter et mettre en œuvre des continuités urbaines de manière à permettre un désenclavement du secteur et la desserte des futurs programmes de construction***

Aujourd'hui surélevé au niveau des voies ferrées, le site n'est accessible que par une unique rampe le long de la rue de Rambouillet. Le projet des futurs espaces publics de la maîtrise d'œuvre urbaine devra prévoir de gommer l'effet de dalle, présent aujourd'hui, en remettant la partie nord du site au niveau de la ville. La partie centrale sera ensuite accessible par des rampes en pente douce, adaptées aux personnes à mobilité réduite.

Une véritable continuité urbaine devra être reconstituée grâce à ces futurs espaces publics et un travail altimétrique, permettant, à terme, de désenclaver le futur quartier tout en connectant les quartiers alentours à la Gare de Lyon. Ces futurs espaces publics, accueillants, ont pour ambition de faire du projet urbain un lieu de vie pour les habitants du quartier.

### ***Prévoir un maillage de circulations douces***

Fort de sa position au cœur du tissu urbain dense parisien et de la proximité de la Gare de Lyon, le quartier devra bénéficier d'une stratégie « mobilités » ambitieuse, dissuadant les usages automobiles et favorisant les modes de déplacement doux (piéton, vélo).

Le trafic routier sera minimisé pour créer un cœur de quartier calme propice au développement d'usages doux et à l'appropriation du quartier par les usagers. Il se limitera à la création d'une boucle riveraine au centre du quartier

L'ensemble des autres futurs espaces publics sera interdit d'accès aux véhicules motorisés (hors véhicules de secours), ce qui offrira aux déplacements à pied et à vélo un cadre apaisé et fluide. Une forte végétalisation des futurs espaces publics donnera un agrément supplémentaire à ces nouveaux parcours.

Par ailleurs, le stationnement au sein de ces futurs espaces publics sera proscrit (hormis pour les personnes à mobilité réduite). L'offre volontairement réduite de stationnement souterrain privé sera mutualisée et comportera des places réservées au covoiturage.

### ***Créer un nouveau quartier urbain mixte habitat/emploi, préservant les installations nécessaires à l'activité ferroviaire et favorisant l'insertion du quartier dans la ville***

Le nouveau quartier intégrera des fonctions ferroviaires aux côtés d'une programmation résidentielle, commerciale et tertiaire. Le site « Gare de Lyon – Daumesnil » accueillera ainsi un nouveau centre d'avitaillement de la gare, reconstruit à neuf sur une emprise et imbriqué dans un nouvel immeuble de bureaux.

Ce programme viendra compléter une programmation urbaine résolument mixte, accueillant, au-delà des 600 logements visés dans les OAP du PLU, 37 000 m<sup>2</sup> SDP de nouveaux bureaux, d'activités et de commerces.

***Réaliser un programme de logements intégrant une dimension de mixité sociale compatible avec les objectifs du Programme Local d'Habitat parisien***

Un travail fin de composition urbaine devra permettre d'imaginer un quartier unique, mettant en valeur les atouts du grand paysage ferroviaire qui le borde. Pour que ces caractéristiques urbaines restent le gage de qualité pour les futurs utilisateurs et habitants, une attention particulière sera apportée à la qualité acoustique des bâtiments qui se doivent d'être pleinement efficaces sur le plan vibratoire.

Cette offre de logements sera aussi le levier d'une réelle mixité sociale, puisque conformément aux objectifs énoncés dans les OAP du PLU de Paris 60% de la programmation dédiée au logement sera sociale.

***Permettre l'accueil d'équipements publics de proximité indispensables aux besoins des nouveaux habitants***

Le développement d'un nouveau quartier implique la construction d'équipements publics de proximité relevant de la compétence de la Ville et nécessaires aux besoins des nouveaux habitants. Le projet d'aménagement réservera ainsi les espaces nécessaires à la construction d'une école primaire (8 classes) et d'une crèche (68 places).

***Créer des espaces de respiration végétalisés dont un grand espace vert***

Le projet devra inclure des espaces extérieurs généreux ayant pour vocation de procurer au quartier des usages nombreux, dépassant le simple cadre de la promenade, et constituant un lieu de respiration urbaine pour les habitants futurs et riverains. Ces espaces verts seront réalisés par la SNEF mais également par la Ville, pour ceux d'entre eux qui excèdent les besoins de l'opération.

### **III.- Présentation du projet**

Au regard des orientations énoncés par le PLU, le projet d'ensemble présenté prévoit une constructibilité nouvelle d'environ 90 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher répartis ainsi :

- La construction d'environ 600 logements, dont 60% de logements sociaux
- Environ 37 000 m<sup>2</sup> d'activités tertiaires nouvelles
- Des commerces de proximité et restaurants
- Une école et une crèche

ainsi qu'un jardin public d'environ 1 hectare

Le projet prévoit également une reconstitution à neuf du centre d'avitaillement de la Gare de Lyon, les surfaces de bureaux nécessaires aux autres reconstitutions ferroviaires, ainsi qu'une réhabilitation des halles conservées permettant l'émergence de nouveaux lieux innovants accueillant un programme restant à définir, notamment commercial ou culturel, visant un public large et cherchant à renforcer les dynamiques économiques de proximité.

Il est prévu que réalisation du projet se fasse en deux phases. La première phase fera l'objet d'un permis d'aménager déposé par la SNEF.

### Pour la Phase 1

Le périmètre de la Phase 1 est représenté sur le plan ci-après.

D'un point de vue programmatique, cette phase comprendra prévisionnellement :

- Habitat : environ 26.700 m<sup>2</sup> de SDP.
- Activités-bureaux : environ 9.650 m<sup>2</sup> de SDP bureaux (dont 7.650 m<sup>2</sup> de SDP au titre des reconstitutions ferroviaires), et un espace de logistique urbaine (ELU) d'environ 600 m<sup>2</sup> de SDP
- Commerces-services : environ 1.700 m<sup>2</sup> de SDP.
- Équipements scolaire et de petite enfance : un groupe scolaire polyvalent de 8 classes et une crèche de 68 places.
- Espaces verts : jardin centre (environ 3.340m<sup>2</sup>) et jardin sud (emprise principale 4.000 m<sup>2</sup> à 4.500 m<sup>2</sup> environ et le cas échéant une emprise complémentaire de 800 m<sup>2</sup>)
- Un maillage végétalisé de liaisons douces jusqu'au boulevard de Bercy
- Une trame viaire principale. Étant précisé qu'une partie du programme de la Phase 1 sera réalisée dans le cadre d'un permis d'aménager obtenu par la SNEF.

### Pour la Phase 2

La phase 2 de l'Opération est représentée sur le plan ci-après.

D'un point de vue programmatique, cette phase comprendra prévisionnellement :

- Habitat : environ 17.900m<sup>2</sup> de SDP logement.
- Activités-bureaux : environ 34.700 m<sup>2</sup> de SDP bureaux et 900 m<sup>2</sup> de SDP ateliers,
- Commerces-services : environ 1.300m<sup>2</sup> de SDP commerces de proximité,
- Reconstitutions ferroviaires : nouveau centre d'avitaillement de la Gare de Lyon
- Halles patrimoniales conservées (dont la programmation reste à définir)
- Espaces verts : jardin nord (env. 2.000m<sup>2</sup>)
- Une trame viaire





*Phasage de l'opération*



*Site du futur projet « Gare de Lyon-Daumesnil »*

## IV.- Déroulement de la concertation

### **IV1.- Modalités de concertation mises en œuvre**

La concertation s'est déroulée dans le respect des modalités prévues par l'arrêté du 19 mai 2016, à savoir :

- Une réunion publique de lancement
- Une visite de site commentée
- Deux ateliers thématiques
- Une réunion d'échange sur les observations recueillies
- Une page dédiée sur le site internet de la SNEF (<http://www.espacesferroviaires.fr>)
- Un registre papier
- Une adresse électronique ([garedelyondaumesnil@espacesferroviaires.fr](mailto:garedelyondaumesnil@espacesferroviaires.fr))

De plus la SNEF a souhaité proposer aux habitants un atelier et une réunion d'échange supplémentaire sur le thème des espaces communs et espaces publics de la future opération. Ont ainsi été organisés :

#### Une réunion publique de lancement

- La réunion publique du **09 juin 2016** à la Mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement

La réunion publique du 09 juin 2016 en Mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement a permis de présenter via un support power point le contexte urbain dans lequel s'inscrit le projet Gare de Lyon Daumesnil ainsi que ses objectifs et son calendrier. L'histoire du site et des éléments patrimoniaux, notamment la Halle Charolais ont aussi fait l'objet d'une présentation.

Au-delà de l'opération d'aménagement la réunion a aussi été l'occasion de présenter l'ensemble des parties-prenantes du projet et l'accord entre la Ville de Paris et la SNCF, ouvrant à l'urbanisation des secteurs autrefois dédiés à l'activité ferroviaire.

À l'issue de la présentation plénière, les participants ont pu poser leurs questions aux élus de Paris et à ses services, à Espaces Ferroviaires et à son équipe de maîtrise d'œuvre urbaine ainsi qu'au représentant de SNCF Mobilités et Réseau, actuels propriétaires du site. Ces questions ont permis des échanges constructifs et précis sur le projet et les modalités de sa mise en œuvre.

En fin de réunion, les participants ont été informés des prochaines rencontres, et notamment de l'organisation d'une visite sur le site du projet et de la tenue de deux ateliers. Un document projeté a servi de support à la présentation et aux échanges.

#### Une visite de site

Une visite sur le site a été organisée le **11 juin 2016**, en présence d'Espaces Ferroviaires, futur aménageur du projet, des services de la Ville de Paris et de la Mairie du 12<sup>ème</sup> ainsi que du représentant de la SNCF. Cette visite a été l'occasion de partager le diagnostic sur le site du projet urbain et d'aider les participants à prendre la mesure de ce projet et de ses enjeux.



*Parcours de la visite de site du 11/06/2016*

### Deux ateliers thématiques relatif au projet urbain

Deux ateliers se sont déroulés de 19h30 à 21h30

- le **23 juin 2016** dans les locaux de l'ex tri-postal sur la question des nouvelles mobilités, des nouveaux services/espaces économiques et des nouvelles manières d'habiter ;
- le **05 juillet 2016** dans l'ancienne Halle du Charolais sur la question des liaisons avec les alentours et de la vie du futur quartier.

Ces ateliers se sont déroulés de la manière suivante :

- Un temps court introductif en séance plénière pour présenter de manière sommaire le projet et ses ambitions ainsi que la manière dont se déroulera l'atelier
- Un temps de tables rondes par groupe de 10 personnes, associant des habitants à un représentant de la SNEF, de la Ville de Paris, de SNCF Immobilier ou bien de la maîtrise d'œuvre urbaine permettant aux participants de s'approprier le projet, de l'enrichir en manipulant les différents outils : gommette, fil de laine, post-it, etc, de poser des questions et d'échanger,
- Un temps conclusif pendant lequel était restituées sur une carte mentale l'ensemble des contributions des participants aux différentes tables.

Tout au long des échanges en tables rondes, les participants étaient invités à poser des questions aux équipes d'Espaces Ferroviaires à sa maîtrise d'œuvre urbaine, à SNCF Immobilier – représentant les propriétaires fonciers et aux services de la Ville de Paris et de la Mairie du 12<sup>ème</sup>.

### Une réunion d'échanges sur les observations recueillies

La réunion du **03 novembre 2016** en Mairie du 12<sup>ème</sup> est venue restituer le travail itératif entrepris avec les riverains sur le projet Gare de Lyon Daumesnil. Les participants ont pris connaissance de la synthèse des avis exprimés. Ce fut également l'occasion pour la ville et la SNEF de revenir sur l'opération d'aménagement et de réaffirmer les objectifs du projet urbain.

Cette réunion a aussi été l'occasion de présenter les réponses des porteurs de projets aux différentes interrogations des riverains, qui ont pu réagir dans un deuxième temps d'échange, sur la prise en compte de leurs attentes et besoins. Un document projeté a servi de support à la présentation et aux échanges.

#### Un atelier de concertation relatif aux jardins

L'atelier s'est déroulé le **25 avril 2017**, dans l'ancienne Halle Charolais, sur les questions relatives aux usages dans les espaces communs et espaces publics de l'opération d'aménagement, notamment dans le futur jardin. Regroupé par tables d'une dizaine de participants chacune, l'atelier s'est déroulé de la manière suivante :

- Un temps de présentation du projet d'espaces communs et des espaces publics réalisée à deux voix par la SNEF et la maîtrise d'œuvre
- Un temps de discussion et d'échanges sur les usages souhaités dans les espaces communs et les espaces publics (brainstorming, jeu de rôle, parcours d'usages, etc.)
- Un temps de synthèse et de restitution par table.

#### Une réunion d'échanges sur les observations recueillies relatives aux jardins

Une réunion d'échanges sur les observations s'est déroulée le **07 juin 2017** dans la Halle du Charolais. Elle a eu pour but de restituer aux participants, regroupés par table de 12, la synthèse des observations et propositions discuté lors de l'atelier du 25 avril 2017. Par thème (sport, jeux, nature, mobilité, usages techniques) la maîtrise d'ouvrage a aussi présenté les propositions qui ont pu être intégrés au projet d'espaces communs et espaces publics et expliciter pourquoi certaines n'ont pu être incorporées.

Dans un deuxième temps, les participants ont pu s'exprimer et échanger avec les porteurs du projet sur la prise en compte de leurs observations.

Une présentation projetée a servi de support à la réunion.

#### Un registre papier

Un registre papier a été mis à la disposition du public lors de chaque réunion ainsi qu'à l'occasion des deux ateliers.

Aucun commentaire ou contribution n'a été déposé.

#### Fiche d'évaluation

Des fiches d'évaluation lors des ateliers animés en 2016 ont été mise à disposition des participants, afin de préciser les points d'amélioration possibles du projet et recueillir les remarques diverses. Les participants avaient aussi la possibilité de s'inscrire leur adresse mail afin de recevoir des informations sur le projet. 27 fiches d'évaluation ont été complétées.

#### Adresse mail et site internet dédié au projet

Les supports des différentes réunions publiques ainsi que les comptes rendus des ateliers ont été mis en ligne sur le site d'Espaces Ferroviaires

([http://www.espacesferroviaires.fr/operation/gare\\_de\\_lyon\\_-\\_daumesnil-o-31](http://www.espacesferroviaires.fr/operation/gare_de_lyon_-_daumesnil-o-31)) puis sur le site du projet, créé pendant la phase de concertation : <http://garedelyondaumesnil.sncf.com/>

À partir du 18 mai 2016 et jusqu'au 28 septembre 2017, une adresse email dédiée à la concertation du projet Gare de Lyon Daumesnil a été mise en place : [garedelyondaumesnil@espacesferroviaires.fr](mailto:garedelyondaumesnil@espacesferroviaires.fr). C'est à partir de cette adresse que les invitations aux événements ont été envoyées aux participants, et que ces derniers pouvaient s'inscrire aux ateliers. Plus généralement, elle a permis aux habitants de poser des questions, de donner leurs avis et contributions ainsi que de s'informer sur le projet.

À partir du 28 septembre 2017, les contributions adressées à cette adresse mail n'ont plus été prises en compte.

### **III.2.- Informations relatives à la mise en œuvre de la concertation**

Les parisiens ont été informés de l'organisation d'une concertation et de ses modalités d'organisation selon les mesures suivantes :

#### *Affichage sur l'espace public et dans la presse*

Concernant l'annonce de la première réunion publique (09.06.2016), de la visite de site (11.06.2016) ainsi que des deux ateliers thématiques (23.06 et 05.07.2016) :

- Affichage légal au format A3 en une vingtaine de points dans le périmètre du projet du 25/05/2016 au 05/07/2016
- Affichage en Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement
- Affichage sur les panneaux lumineux de la Ville de Paris
- Publication de l'avis dans Le Parisien et Libération du 23 mai 2016

Concernant l'annonce de la réunion d'échange sur les observations recueillies (03.11.2016) :

- Affichage légal au format A3 en une vingtaine de points dans le périmètre du projet du 17/10/2016 au 03/11/2016
- Affichage en Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement
- Affichage sur les panneaux lumineux de la Ville de Paris
- Publication de l'avis dans Le Parisien et Libération du 17 octobre 2016

Concernant l'annonce de l'atelier de concertation relatif au jardin (25.04.2017) :

- Affichage légal au format A3 en une vingtaine de points dans le périmètre du projet du 13 au 27 avril 2017
- Affichage en Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement
- Affichage sur les panneaux lumineux de la Ville de Paris
- Publication de l'avis dans Le Parisien et Libération du 12 avril 2017

Concernant la réunion de restitution des contributions recueillies (07.06.2017) :

- Affichage légal au format A3 en une vingtaine de points dans le périmètre du projet du 26/05/2017 au 08/06/2017
- Affichage en Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement
- Affichage sur les panneaux lumineux de la Ville de Paris
- Publication de l'avis dans Le Parisien et Libération du 22 mai 2017

## Informations papier

En supplément des modalités d'annonce définies dans l'arrêté, des flyers ont été distribués dans le quartier pour l'annonce des rendez-vous de concertation :

- 9000 flyers d'invitation à la première réunion, la visite et les deux ateliers, boîtés entre le 24 et 27 mai 2016
- 16 000 pour l'invitation à la réunion d'échange sur les observations recueillies boîtés entre le 24 et 28 octobre 2016
- 17 000 pour l'invitation à l'atelier de concertation relatif au jardin boîtés entre le 10 et 12 avril 2017.
- 17 000 pour l'invitation à la réunion de restitution boîtés entre le 22 et 24 avril 2017.



*Affiches et flyers envoyés pour les deux temps de la première phase de concertation entre juin et novembre 2016*

### Information dématérialisée

Pour chaque réunion publique, visite de site et ateliers, un mail d'invitation a été transmis aux personnes inscrites sur la liste de diffusion de la concertation, établie sur la base des inscriptions en ligne sur le site internet d'Espaces Ferroviaires et de la Ville de Paris ; complétée par les inscriptions papier sur les fiches d'évaluation distribuées après les ateliers animés en 2016.

De plus :

- Annonce en réunion publique du 09 juin 2016 de la tenue d'une visite de site du 11/06 et des ateliers de concertation du 23/06 et 05/07
- Annonce en atelier de concertation sur le jardin de la tenue d'une réunion de restitution au début de l'été 2017

Aussi, les informations relatives aux évènements liés à la concertation ont été relayées directement sur le site de la Mairie de Paris (<http://www.paris.fr>) et sur la page dédiée au projet sur le site internet d'Espaces Ferroviaires (<http://www.espacesferroviaires.fr>), à partir de mai 2016.

L'annonce de la fin de la concertation réglementaire a été transmise à l'ensemble des participants aux ateliers et ceux ayant inscrits leur adresse mail sur les fiches d'évaluation, via l'adresse électronique du projet ([garedelyondaumesnil@espacesferroviaires.fr](mailto:garedelyondaumesnil@espacesferroviaires.fr)). Il a également été annoncé le 21 septembre 2017 sur les pages internet dédiées au projet que cette adresse n'était plus dédiée à la concertation réglementaire, et que les contributions ne seraient plus prises en compte dans ce cadre à partir du 28 septembre 2017 à 18h.

## **V.- Synthèse de la concertation**

### **V.1.- Bilan quantitatif de la concertation**

La participation du public s'est avérée importante lors de la réunion publique de lancement jusqu'à la réunion de restitution en juin 2017.

Date de l'évènement	Nombre de participants
Réunion publique de lancement	Environ 60 personnes
Visite de site	30 personnes
Ateliers de concertation (2016)	Environ 20 à 30 personnes pour chaque atelier
Réunion d'échange sur les observations recueillies	Environ 80 personnes
Atelier de concertation sur les jardins (2017)	Environ 40 personnes
Réunion de restitution de l'atelier de concertation sur les jardins	Environ 60 personnes

Le nombre de personnes inscrites sur la liste de diffusion est de 156.

Le nombre de mails reçus entre le 18 mai 2016 et le 28 septembre 2017 est de 275.

Aucun commentaire n'a été laissé dans le registre papier.

## V.2- Contributions, observations et leur prise en compte dans le projet par la maîtrise d'ouvrage

L'ensemble des ateliers, réunions publiques et mails reçus à l'adresse du projet ont permis de réunir un ensemble de contributions et d'observations des habitants au regard du futur projet d'aménagement.

Dans son ensemble le projet a été bien accueilli par les participants, notamment pour les caractéristiques de ses espaces communs et espaces publics généreux et végétalisés, récréant un lien entre la Gare de Lyon et le sud du 12<sup>ème</sup> arrondissement.

Lors des deux réunions publiques d'échanges sur les observations recueillies du 03 novembre 2016 et du 07 juin 2017, les réponses ainsi que l'intégration des préoccupations des riverains dans le projet ont été présentés par la Ville de Paris et Espaces Ferroviaires. Les réponses apportées par la Ville de Paris et la SNEF sont *en italique* dans la suite du document.

### Formes architecturales et mixité urbaine

Une des préoccupations les plus fortes de certains participants a concerné les hauteurs des futures constructions du projet. S'ils n'ont pas formulé d'opposition à l'urbanisation du site, les habitants ont émis le souhait que les programmes immobiliers soient d'un gabarit acceptable, en mesurant les gestes architecturaux afin d'éviter les ruptures trop fortes avec les quartiers attenants. Les habitants ont aussi émis des réserves sur la forte proportion de logements sociaux dans le futur quartier, qui ne garantit pas une diversification optimale de l'offre résidentielle. Ils ont également émis le souhait d'une mixité programmatique au vu de l'expérience urbaine de la ZAC Châlons.

*Les hauteurs de certains futurs immeubles du projet atteignant le plafond du PLU de 37 mètres – soit 11 étages, Espaces Ferroviaires a bien rappelé que les gabarits des programmes s'intégreront dans leur environnement. Les hauteurs seront à la fois fonction des largeurs des voies que les programmes borderont, mais aussi fonction des gabarits des constructions avoisinantes afin de dérouler un épannelage de R+ 1 à R+11, avec une moyenne générale à R+6. Il a aussi été rappelé que la proportion de logements sociaux prévue dans le projet d'aménagement traduit les prescriptions présentes dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLU de la Ville de Paris, et répond aux objectifs de production de logements sociaux inscrits au titre du PLH. Par ailleurs, l'opération prévue sur le site prévoit bien une mixité programmatique de logements, de bureaux, d'activités et de commerces.*

*De plus, dans un esprit de courtoisie pour le voisinage, l'aménageur a souhaité préciser que les riverains à proximité directe des futurs programmes seraient tenus informés lors de la mise au point des projets architecturaux, qui chercheront à limiter les vis-à-vis et les ombres portées.*

### Espaces communs, espaces publics et cadre de vie

Les participants aux instances de concertation ont aussi fait part de leur volonté d'éviter la création d'espaces cloisonnés, impersonnels et exclusifs n'invitant pas à traverser le quartier. Les espaces communs et espaces publics doivent au contraire permettre le développement d'une vie de quartier animée, avec des espaces conviviaux et fortement végétalisés, préservant des vues sur le faisceau ferroviaire. Les participants ont de plus exprimé de fortes attentes sur le confort acoustique du quartier, proposant des aménagements réduisant l'impact sonore des voies ferrées.



Les espaces paysagers ont quant à eux fait l'objet de nombreuses contributions de la part des riverains, souhaitant y voir se développer de l'agriculture urbaine, du mobilier sportif, des jeux de plein air pour tous les âges et des espaces libres pour y favoriser des loisirs plus spontanés. La forte place accordée au jardin dans l'organisation du quartier a dans tous les cas recueilli l'adhésion des participants.

*Espaces Ferroviaires a précisé que le projet d'espaces publics intégrera dans sa programmation une partie des propositions des participants, et plus spécifiquement celles liées aux thèmes du sport (parcours de gym, terrains de pétanque), des usages ludiques (jeux pour enfants, jeux d'eau), du loisir (transat, table de pique-nique) et de la nature (jardins partagés, bassin d'eau).*

*Du fait de la présence des voies ferrées en bordure de projet, Espaces Ferroviaires a fait aussi part de sa vigilance sur les mesures à prendre pour réduire l'impact des nuisances sonores : des études acoustiques poussées permettront de calibrer à la fois les protections nécessaires sur les bâtiments, mais aussi, si nécessaire, l'intégration de dispositifs anti-bruit.*

### Mobilité et stationnement

Le parti pris d'un quartier limitant la place de la voiture et développant une offre de mobilité douce autour du Vélib' et de l'Autolib' a été accueilli positivement. Les habitants ont tout de même indiqué que des parkings souterrains pour les logements devraient être prévus, ainsi que des stationnements pour les deux-roues au sein des espaces communs et espaces publics.

Les habitants ont de plus fait part de leurs fortes attentes en matière d'accessibilité et de transport, dépassant le cadre de l'opération d'aménagement Gare de Lyon Daumesnil. Notamment, la question du franchissement du faisceau ferré, via une nouvelle passerelle ou le réaménagement du tunnel de la rue de Rambouillet, pour le rendre plus agréable et moins circulé, a été soulevée. Aussi, l'amplitude horaire des bus de la ligne 27 et 84, qui dessert les quartiers limitrophes, a été jugé trop courte. De fortes attentes ont enfin émergé sur la création d'une nouvelle entrée/sortie à la station Dugommier.

*Pour favoriser les mobilités douces, Espaces Ferroviaires a rappelé l'ambition durable du quartier, limitant de fait le dimensionnement des voiries routières et la place de la voiture au profit du piéton et du vélo. De plus, des stations Vélib' et Autolib' sont bien à l'étude aux abords et dans le futur projet d'aménagement.*

*Au sujet de la station Dugommier, qui ne dispose que d'une entrée/sortie, la Ville s'est engagée à interroger la RATP sur l'adéquation entre cette situation et l'évolution attendue de la fréquentation de cette station au regard du projet urbain.*

*À propos des horaires de bus, la Ville a appelé les habitants à participer à la concertation du projet du Grand Paris des Bus, qui vise justement à adapter le réseau bus aux besoins locaux.*

*Le sujet de la passerelle entre la Gare de Lyon et la Gare de Bercy pour franchir le faisceau ferroviaire a été explicité par la Ville : elle n'est aujourd'hui pas dans le périmètre du projet ni prévue à ce jour par la Ville de Paris. En revanche, il est demandé par la Ville de Paris à Espaces Ferroviaires de rendre compatible l'aménagement du quartier, par des mesures conservatoires dans les espaces communs et espaces publics, pour l'implantation ultérieure d'un franchissement.*

*Concernant le tunnel de la rue de Rambouillet, et compte-tenu du fait que le projet d'amélioration de cet aménagement n'ait pas été retenu dans le cadre du budget participatif 2017-2018, la Ville s'engage à étudier les possibilités de son embellissement lors de la prochaine mandature.*

*Il a enfin été précisé qu'une offre de parkings destinée aux programmes immobiliers du projet serait prévue dans le cadre de l'opération en conformité avec les prescriptions du PLU en vigueur.*

#### Programmation commerciale et animation du quartier

Les participants aux ateliers ont adhéré à la démarche de programmation commerciale, visant à diversifier l'offre locale et générer une attractivité, notamment via le futur projet des Halles Charolais, qui dépasse le cadre du quartier. Les habitants ont tout de même souhaité alerter les porteurs de projet sur le développement potentiel d'une « hyper-enseigne » dans les Halles, qui pourrait impacter la présence de petits commerces (fruits et légumes, café, restauration) et de services de proximité (Poste, cabinet médical ou pôle santé, pharmacie, marché, etc), nécessaires au futur quartier.

*Au sujet des commerces de proximité, Espaces Ferroviaires a confirmé une programmation d'environ 2000 m<sup>2</sup> à 3000 m<sup>2</sup> dédiés à l'activation des pieds d'immeubles, avec des programmes répondant aux besoins commerciaux du quartier. L'implantation d'un pôle santé fera l'objet d'une étude plus approfondie par l'aménageur.*

*La Halle du Charolais, devant faire l'objet d'un projet de réhabilitation afin d'accueillir entre autres un programme commercial ou culturel, devra également s'assurer d'un ancrage local et viser à la fois un public large et de proximité. La Ville sera associée par Espaces Ferroviaires à l'élaboration du Cahier des Charges définissant les attendus de la future consultation d'opérateur en vue de la reconversion de cet élément patrimonial*

*Espaces Ferroviaires a également indiqué que les riverains seraient consultés pour enrichir le volet programmatique du cahier des charges. .*

#### La suite :

Les temps de concertation ont permis de partager et d'échanger sur les grandes intentions urbaines. Espaces Ferroviaires ouvrira de nouveaux temps d'échanges avec les habitants sur des sujets plus circonscrits, notamment l'appel à projets des futurs usages des Halles Charolais conservées.

